

AR Prefecture

063-216303537-20260322-2026_03_13-DE

Reçu le 24/03/2026

Publié le 24/03/2026

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers	L'an Deux Mil Vingt Six, le 22 Mars à dix heures
- en exercice	10
- présents	10
- votants	10
- absents	0
- exclus	0

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué par Mme Chantal DESGEORGES, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Chantal DESGEORGES Maire

Date de convocation : 17/03/2026 Date d'affichage : 17/03/2026

Présents : ARNAL Brigitte, BOURDON Didier, CONFOLENT Philippe, DESGEORGES Chantal, GIRARD Carole, MONGHEAL Jean-Luc, POUYET Sylvie, THABOUILLOT Jacques, TIXIER Arnaud, VOISSET Yvette

Absent excusé : CARLE Pascal

a été nommé secrétaire : TIXIER Arnaud

Délibération : 13 - 2026

OBJET : détermination du nombre d'adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.
Après avoir entendu l'exposé du maire,
Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à une voix contre (Mme ARNAL Brigitte) et neuf voix pour :
- d'approuver la création de trois postes d'adjoints au Maire.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 24 mars 2026
et publication ou notification du 24 mars 2026

Le Maire, Mme Chantal DESGEORGES

Le Secrétaire, M. Arnaud TIXIER

